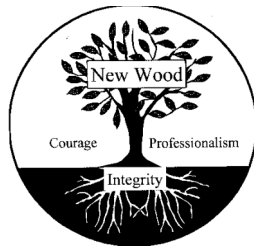


NEW WOOD
STAFF UNION
OF THE UNITED
NATIONS



SYNDICAT
NEW WOOD
DES
NATIONS UNIES

PREMIER MAI 2006: CONTRE L'EXCLUSION ET LA XÉNOPHOBIE

Le premier objectif du Syndicat New Wood des Nations Unies depuis sa création en 1998 est la mise en application des normes internationales du travail pour les fonctionnaires des organisations internationales. En effet, aussi incroyable que cela puisse paraître, les fonctionnaires des organisations internationales, qui sont chargés de faire appliquer dans tous les pays du monde les droits du travail, les droits de l'homme et de la femme, notamment celles qui permettent de lutter contre l'exclusion et la xénophobie, n'en bénéficient pas eux-mêmes. Cette situation extraordinaire, qui dure depuis la création des organisations internationales, provient du fait que ces organisations n'étant pas des Etats, même si elles sont composées d'Etats Membres, n'ont pu ratifier les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, aux droits de la femme et aux droits des travailleurs et travailleuses, et qu'elles considèrent, dans une interprétation étroite des conventions qu'elles ont-elles-mêmes adoptées, que, par conséquent, ces conventions ne sont pas applicables à leur propre personnel. Elles oublient de mentionner que de nombreuses résolutions, recommandations et déclarations qu'elles ont adoptées en matière, de droits de l'homme et de droits du travail sont applicables à « tous » et « toutes »

Le Syndicat New Wood a, depuis sa création, lutté en permanence pour que la situation décrite ci-dessus change, par de nombreuses actions, au sein des organisations concernées, auprès de la presse, de la radio et de la télévision et en participant, par le biais de ses représentants, à des réunions internationales, notamment la Conférence internationale du travail, où ses représentants sont intervenus en faveur d'une résolution qui permette l'application des normes internationales du travail aux fonctionnaires internationaux, résolution qui a été présentée par la Délégation suisse des travailleurs à la session de 2004 de la Conférence.

En ce 1^{er} mai 2006, où l'accent est mis principalement sur la lutte contre l'exclusion et la xénophobie, un fort pourcentage de fonctionnaires temporaires des organisations internationales en fin de contrat sont dans une situation de quasi exclus en Suisse s'ils sont ressortissants d'Etats non membres de l'Union européenne. En effet, si leur contrat n'est pas renouvelé immédiatement, les intéressé-e-s ont un mois pour quitter le territoire suisse et cette situation est dramatique pour les titulaires de contrats temporaires pendant de nombreuses années dont les enfants sont nés en Suisse et qui sont indésirables dans leur pays d'origine. Une telle situation est totalement en contradiction avec les principes qui sous-tendent l'action des organisations internationales concernées dont la Suisse membre. Cette situation concerne aussi les fonctionnaires qui titulaires de contrats dits « permanents » ou « réguliers », une fois leur contrat terminé s'ils ne sont pas ressortissants d'Etats de l'Union européenne.

En ce 1^{er} mai 2006, le Syndicat « New Wood » (« Bois neuf ») des Nations Unies continue à mobiliser les fonctionnaires internationaux pour que cette année soit l'année des droits de l'homme et des droits du travail pour les fonctionnaires des organisations internationales, y compris le droit à la négociation collective, dont ils ne bénéficient pas à ce jour.